avec avantage au fond

29

OBSERVATIONS

SUR

LA CORRESPONDANCE

DE M. LE COMTE

DE MIRABEAU

Avec M. C***.

Relative à M. NECKER.

« Comment, au milieu des applaudiſſemens, douter que » le Roi ne ſoit le Convocateur naturel, le Préſident » néceſſaire, le Légiſlateur proviſoire des Etats-Généraux?

Opinion du Comte de Mirabeau dans l'Aſſemblée de la Nobleſſe de Provence, le 21 Janvier 1789.

Mars 1789.

Cue
FRC
6039
cruttwell.
M+W 11165

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

OBSERVATIONS

SUR

LA CORRESPONDANCE

DE M. LE COMTE

DE MIRABEAU

Avec M. C***.

JE n'ai jamais vu Monſieur Necker. L'idée ſeule que je me ſuis faite de ſon caractere, de ſon déſintéreſſement, de ſon amour pour ſa patrie adoptive, m'a fait partager la joie publique à la nouvelle de ſon retour au Miniſtere, & cette idée étoit le fruit de la lecture de ſes Ouvrages. Son Compte rendu m'avoit paru un acte de loyauté & de franchiſe, dont aucun Miniſtre des Finances n'avoit donné l'exemple. Il faut ſentir ſes forces, me diſois-je, & vouloir conſtamment faire le bien pour ſe réſoudre à cette démarche. Ses Opinions religieuſes, malgré les défauts qu'on peut juſtement

leur reprocher, m'avoient pénétré de cette douce & ſublime ſenſibilité qu'elles reſpirent par-tout, & je la regardois comme la ſource du génie & des vertus de l'Auteur. Le courage, qui lui fit reprendre le timon des affaires, dans un moment auſſi déſeſpéré, mit le comble à mon admiration, & j'aurois cru être ingrat envers ma patrie, ſi je n'avois pas partagé la reconnoiſſance univerſelle que méritoit un pareil ſacrifice.

M. le Comte de Mirabeau, en rendant ſa Correſpondance publique, veut ſans doute détruire cette impreſſion preſque générale. Il a de grands titres pour tenter une entrepriſe de ce genre. La guerre avantageuſe qu'il a faite à l'agiotage, a prouvé qu'il étoit auſſi l'ami des hommes & de ſa patrie : qu'il ſavoit employer utilement pour eux & pour elle ſes connoiſſances étendues des opérations de la Banque : la conduite fiere & vigoureuſe qu'il vient de tenir aux Etats de Provence, nous prouve qu'il connoît les principes ſur leſ-

quels repoſe la liberté & la proſpérité des Empires, & qu'il ſait les développer avec cette éloquence mâle qui convient à d'auſſi grands intérêts.

Si l'amour du bien public peut ſuppléer au défaut de talens ; ſi tout Citoyen eſt né ſoldat dans une lutte où la patrie ſeule a l'intérêt de la victoire ; ſi le ſacrifice que fait l'amour-propre, en paroiſſant à côté de deux hommes célebres, peut excuſer ma démarche : je n'ai rien à craindre en adreſſant la parole à M. le Comte de Mirabeau. Je ferai entendre le langage de la franchiſe à l'homme qui a pris pour « éter-» nel appui le courage de la bonne-foi & » la candeur de l'amour du bien public & » de la vérité. »

M. le Comte de Mirabeau, après quelques détails ſur le rapport rendu public par M. Necker, & qu'il termine en reconnoiſſant que « les taches qu'il lui re-» proche diſparoiſſent devant cette œuvre » nationale », ne peut cacher long-temps les ſentimens dont ſon ame eſt agitée. Il

ſe livre aux imputations les plus graves, les plus propres à perdre ce Miniſtre, non-ſeulement dans l'eſprit du Public, mais même aux yeux de la Loi.

Cependant, au milieu de ces ſorties vigoureuſes, de ces coups terribles que M. le Comte de Mirabeau porte à ſon adverſaire, on ne peut ſe refuſer de reconnoître la même fluctuation dont il lui fait un crime, & ſoit que ſa grande ame ſe révolte au ſeul nom de dénonciateur, ſoit qu'il craigne de laiſſer ſoupçonner quelque partialité dont il dût rougir; ſoit enfin qu'il n'ait pu ſe diſſimuler à lui-même que des conjectures ne ſoient pas des faits, & qu'un calomniateur de bonne-foi n'eſt pas excuſé, par elle, aux yeux d'une Nation qui eſt difficile ſur le compte d'un Miniſtre qu'elle chérit; M. de Mirabeau ne conclut qu'à des défiances! Ne pourroit-on pas lui dire, pourquoi faire tant de bruit? Une défiance raiſonnable peut s'accorder avec la juſtice qu'on rend au mérite, & l'eſpoir qu'on conçoit de ſon influence ſur le bonheur public.

Comment, Monſieur, vous accuſez M. Necker d'avoir fait rendre au Conſeil, le même jour que le réſultat « un Arrêt *exé-* » *crable* qui a continué force de monnoie » au papier de la Caiſſe d'Eſcompte », Arrêt que vous appellez, dans un autre endroit « auſſi extravagant qu'inique. »

Vous accuſez M. Necker « d'avoir mis » à fonds-perdus les principes & les reve- » nus de la Monarchie » ! « D'avoir fait de » l'argent avec *ces billets*, *au moment* » *même & pour la cauſe qu'on ne pouvoit* » *plus les payer* », & au même moment où vous dites qu'il aſſuroit le Public du bon état des fonds de cette Caiſſe !

Vous nous apprenez que « la redoutable » fabrique de ces billets repoſe dans les » mains des Adminiſtrateurs, *ſans bornes*, » *ſans ſurveillance*, *ſans cautions !* d'où vous concluez « qu'il eſt aiſé de concevoir » pourquoi les lettres vont plus vîte à » l'Hôtel-de-Ville, & pourquoi la cotte » des effets publics devient plus brillante,

» quand on réfléchit *que le balancier bannal* » *de la* Caiſſe d'Eſcompte *ſuffit à tout.* »

N'eſt-ce pas mettre ſur le compte de ce vertueux Citoyen un crime capital ? n'eſt-ce pas l'accuſer d'avoir déjà établi cette cruelle Banque que Law n'a apportée en France que pour la perdre, & faire de M. Necker le complice de ce ſcélérat ? Peut-on dire que vous n'avez pas ſenti toute la force de vos allégations, quand on lit, dans votre Correſpondance, que « le pa-» pier-monnoie qu'a oſé créer M. Necker » eſt un grand mal, un *mal irréparable*, » un mal qui ſera infailliblement fatal à ce » Miniſtre lui-même ; car il eſt des erreurs » qu'on ne peut plus commettre impuné-» ment ? »

Quoi ! la France eſt perdue par une ſuite de la conduite de M. Necker, & vous voulez, M. le Comte, que nous nous bornions à nous défier de lui ? Qu'eſt donc devenue cette logique victorieuſe qui, dans votre diſcours, pourſuit, en faveur du Tiers-Etat, le préjugé de la Nobleſſe juſ-

ques dans ſes derniers retranchemens ? Comment peut-on connoître & défendre avec tant d'énergie les droits de l'homme, & les outrager, comme vous le faites dans cette production, qui peut avoir pour vous des ſuites funeſtes ? Il vous tombe maintenant à charge de prouver au Public que la Banque nationale exiſte ; qu'elle exiſte par le fait de M. Necker ; que c'eſt elle qui lui procure les reſſources que la Nation trompée croit devoir à ſon crédit perſonnel & à la confiance qu'inſpirent ſes vertus. En un mot, il faut que, par des preuves inconteſtables, vous établiſſiez que M. Necker eſt devenu l'ennemi de la Nation ; qu'il eſt un traître indigne de l'admiration publique ; que c'eſt un devoir à tout François de changer en haine & en exécration l'amour qu'il partage entre ſon Roi & ce Miniſtre : ou vous reſtez couvert de la honte, de l'ineffaçable flétriſſure réſervée au calomniateur. Vous devenez l'objet du mépris d'un Peuple dont vous avez preſque *exagéré les droits*, pour

lui en faire assurer l'exercice. Vous vous êtes déclaré son ennemi ; vous avez essayé de lui arracher ce dernier espoir qui lui restoit de voir sa patrie se régénérer, en cherchant à détruire la confiance qu'il a mise dans un homme, qu'il a cru le seul propre à ce grand ouvrage !

Vous voyez, Monsieur le Comte, que je suis un peu plus sévere que M. C***. L'amitié est indulgente même dans l'ame fanatique d'un intolérant, tandis que l'amour de la vérité imprime un caractere de sévérité qui n'est pas incompatible avec l'amour des hommes. Je desire sincérement l'anéantissement de tous les abus. C'est pourquoi je suis affligé quand je vois se multiplier les obstacles à la régénération universelle. Elle ne s'opérera jamais au sein des disputes & au milieu des prétentions exclusives des Ordres & des Corps. Tout Ecrit qui tend à les fomenter est un crime de leze-Nation, pour me servir d'une de vos expressions. Tout Ouvrage inspiré par la partialité est de ce genre,

& je ne puis me diſpenſer de plaindre pour le moment votre ami de ſon entrepriſe contre le Clergé. Il n'eſt aucun Ordre, aucun Corps qui, dans la corruption où la France ſe roule depuis long-temps, n'ait mérité quelque reproche très-grave : mais il n'en eſt aucun aujourd'hui dont la plus ſaine partie ne deſire un meilleur ordre de choſes & ne travaille à le procurer. Pourquoi donc rendre la génération préſente reſponſable de celles qui ne ſont plus ? Eſt-ce en aigriſſant d'autant plus les eſprits qu'ils ſe ſentiront moins coupables, qu'on eſpere obtenir la concorde, ſans laquelle nous n'avons à eſpérer que des maux ? L'Ouvrage que M. C*** vous annonce eſt dangereux ſous tous les rapports politiques & moraux. La France a 24 millions d'hommes dont la majeure partie n'a pour morale que le reſpect & la confiance qu'elle croit devoir aux Miniſtres du culte qui y eſt établi. M. C*** croit-il qu'avec ſon Livre, des roues, des gibets & des priſons, il ſuppléera à ce frein ſalutaire ?

Pour moi, qui n'ai jamais desiré que le bien de ma patrie, peu s'en faut que je ne forme des vœux pour que sa fievre l'empêche encore long-temps de terminer cet Ouvrage.

Pardonnez-moi, Monsieur, cette digression : elle peut réveiller dans votre ami un patriotisme éteint, en faire naître un qu'il n'a jamais connu, ou éclairer un zele aveugle. Je reviens à M. Necker, qui a si bien développé le principe que je n'ai qu'indiqué. Seroit-il possible, M. le Comte, qu'il eût fait ce Livre, & qu'il eût trahi la France ? Seroit-il possible que cette Patrie qui l'a adopté, qui se fait une gloire de porter la sienne à son comble, qui l'a déjà comparé à Sully, n'eût trouvé en lui qu'un vil hypocrite ? Non, Monsieur, personne ne le croira, & n'en déplaise aux raisonnemens par lesquels vous tâchez de détruire l'objection tirée de sa morale privée, & que votre ami désigne comme le fondement de nos espérances dans sa conduite publique; n'en déplaise

aux exemples que vous alléguez, vous ne perſuaderez jamais à la France qu'il lui eſt indifférent d'avoir à la tête du miniſtere un honnête-homme ou un fripon. La politique & la morale ont une baſe commune, & nous croirons toujours avec M. C..., « qu'un homme comme M. Nec-» ker ſait perdre ſa place, plutôt que ſa » réputation & ſa vertu ».

Vous voulez que nous changions ! & cependant vous ne citez qu'un ſeul fait, l'Arrêt du Conſeil en queſtion. Prouvez-nous donc les autres ; car celui-là ſeul ne peut vous abſoudre des incriminations que vous faites. Si le myſtere des finances n'en eſt plus un pour vous, daignez, M. le Comte, faire part de vos lumieres à votre Patrie qui, de tous côtés, les réclame ; mais prenez-garde, je vous prie, que des conjectures ne ſont pas des faits, & qu'un ſyſtême enfant de l'imagination exaltée, même par l'amour du bien, n'eſt, après tout, qu'un ſyſtême.

Vous l'avez ſans doute ſenti, Monſieur,

& voilà la ſource de cette modération qui met tant de diſproportion entre vos concluſions & le délit qui a enflammé votre zele. Après avoir renouvellé la dénonciation de ce délit, & y avoir ajouté le ſoupçon que M. Necker » voudroit rendre ou impoſſibles, ou inutiles, ou eſclaves les Etats-Généraux », vos concluſions ſont : « On ne peut rien nier, on » ne peut rien affirmer ſur les intentions » de M. Necker, mais la défiance eſt de » devoir..... »

Et moi je prends la liberté de conclure que les craintes, les ſoupçons, confiés à l'amitié, ne peuvent, ſans les plus grands inconvéniens, ſortir de ſon ſein, pour paroître aux yeux exigeans du public ; qu'indépendamment des caracteres de dénonciation que prennent alors ces confidences auxquelles le cœur s'eſt livré ſans ménagement, & qui jettent celui qui le publie dans des alternatives embarraſſantes, l'auteur perd auſſi ou par le défaut d'enſemble, ou par la négligence avec laquelle il expoſe

ſes principes, ou par des expreſſions peu exactes, cette réputation de ſageſſe, d'exactitude, de ſolidité, qui ſur-tout dans les affaires publiques concilient l'eſtime, produiſent l'intérêt, & aſſurent la confiance.

On a beau dire alors, « j'ai ſervi ſans » gage, le tems fera juſtice à tout ». Cette phraſe légere répand avec les autres défectuoſités un vernis défavorable ſur l'œuvre entiere, qui réjaillit ſur l'auteur, & on force toutes les bouches à répéter ; Pourquoi ſe revêtir ſoi-même d'un miniſtere redoutable, pour en remplir les devoirs avec auſſi peu de circonſpection ? Eſt-ce donc pour l'égarer ou pour l'inſtruire qu'on prend le titre de « ſouleveur de l'opinion publique » ?

J'eſpere, M. le Comte, que vous reconnoîtrez la même franchiſe dans les obſervations que je vais ajouter, & qui, en établiſſant la vérité de mes dernieres réflexions, vous prouveront l'attention avec laquelle je vous ai lu & médité.

J'ai trouvé que pluſieurs fois la peur

de faire perdre quelque chose à des vérités utiles, vous jettoit dans l'exagération. Par exemple ; la crainte que vous avez qu'une confiance sans bornes ne nuise aux intérêts de la Patrie, fait que vous vous écriez : « Malheur, malheur aux peuples reconnoissans ! ils cédent tous leurs droits à qui » leur en a fait recouvrer un seul ; ils se » forgent des fers ; ils corrompent, par » une excessive confiance, jusqu'au grand » homme, qu'ils auroient honoré par leur » ingratitude ! Voilà, dites-vous, la politique des hommes libres ».

Je crois que cela peut s'appeller une *hyperbole*, & qu'à ce prix bien des personnes sensées refuseront d'entrer dans votre compagnie de volontaires. Ils continueront de croire que, s'il étoit permis de choisir un mal, l'excès de la gratitude seroit préférable à celui de la défiance. Personne ne veut « servir sans gages », l'intérêt est le premier mobile qui détermine les nations & leurs membres. L'intérêt qui se borne à une noble émulation est le plus

néceſſaire. Où eſt l'homme qui, ſans cet appas, voudroit courir la carriere des emplois publics? Trop heureuſe la nation qui n'auroit que de ceux-là! heureuſe donc celle qui peut, par ſon hommage du moment, faire préjuger à des bienfaiteurs ceux que leur réſerve la poſtérité. La reconnoiſſance d'un peuple ſuppoſe des bienfaits univerſellement ſentis; une défiante ingratitude en tarit la ſource.

Vous voulez prouver, Monſieur, l'injuſtice radicale du papier-monnoie, dont vous avez peint les dangers & les ſuites avec tant de vérité & d'énérgie; vous voulez la prouver par « la pure & éternelle nature des » choſes, par la ſimple & immuable raiſon », & voici comme vous vous y prenez.

« La Providence qui deſtinoit l'homme à » l'activité, n'a pas voulu qu'il y eût *une* » *richeſſe poſſible*, qui ne fût *le prix & le* » *produit d'un travail proportionné*. Ce tra- » vail, il eſt vrai, n'eſt pas toujours fourni » par le propriétaire même des richeſſes qui » le repréſentent; mais s'il n'a pas été fourni

» par lui, il a été fourni pour lui. Toute la » théorie des valeurs n'eſt fondée que ſur ce » ſeul principe, & celle des métaux pré- » cieux y eſt auſſi ſéverement aſſujettie que » toutes les autres.

» Quand on réfléchit à tous les genres de » riſques, de frais, de travaux, de con- » ſommations, dont il faut le concours pour » tirer des mines les matieres métalliques, » & les convertir en eſpeces courantes, on » conçoit bien qu'une once d'argent ſoit » l'équivalent de cinq à ſix journées d'un » homme de peine; toutes les autres valeurs » s'apprécient par *une ſemblable meſure.* » Quelle ſera la valeur d'un ſtérile papier, » qui n'offrira nul moyen certain de con- » verſion en argent? Ne vaudra-t-il auſſi que » le travail qu'il en aura coûté pour le pro- » duire? En ce cas, il ne repréſentera rien, » abſolument rien.

Ce qu'il y a de vrai dans tout cela, c'eſt qu'il n'y a aucune proportion entre le morceau de papier & l'obligation qui eſt écrite deſſus. Ce qui fait le crime de l'inſtituteur d'une

d'une caiſſe, c'eſt que la facilité de multiplier les billets à l'infini, & au-delà de tout numéraire connu, offre un appas à la cupidité, auquel il eſt impoſſible qu'elle réſiſte, appas qui met un obſtacle invincible à la certitude d'une converſion en argent, ſans laquelle il n'y a plus ni confiance, ni crédit. Qu'étoit-il beſoin de remonter à la Providence, & de bâtir un ſyſtême inintelligible & abſurde, pour arriver à des vérités auſſi palpables? Ne ſemble-t-il pas que la loi naturelle va établir une valeur quelconque, laquelle vous ſervira de meſure fixe pour établir un rapport invariable entre toutes les richeſſes connues? Eh! M. le Comte, joignez-y encore des loix de conventions, & vous n'y arriverez pas. Entrons en détails.

La Providence, il eſt vrai, a deſtiné l'homme à l'activité, & pour preuve, c'eſt qu'elle lui a donné des bras & une tête, ſans autre proviſion pour ſes beſoins.

La juſtice veut que le fruit de ſon travail

lui appartienne; sans cela il n'auroit travaillé que pour enrichir des frippons.

Articles de la Loi naturelle.

Depuis que les hommes sont convenus que chacun auroit en propre son petit terrein, chaque individu a eu sa part quelconque. *Premier article de convention.*

Quelques-uns d'eux se servant mieux de leurs bras & de leurs têtes ont fait fortune; par exemple, un paresseux a dit à son voisin : Les fruits que tu récoltes sont à toi, mon champ est à moi ; donne-moi des fruits, & je te donne en échange mon héritage. La justice exigeoit une proportion. Je crois que les deux extrêmes furent le desir & le besoin de l'un, le plus ou moins de délicatesse de l'autre. Je crois que nous en sommes encore là aujourd'hui, que nous savons mieux l'arithmétique.

En ce tems-là vinrent l'or & l'argent. Qu'ils parurent beaux ! Presque tout le monde en voulut. Quel fut leur prix ? je

n'en ſais rien. Les uns n'en firent aucun cas ; & ce fut, comme de nos jours, le plus petit nombre. Les autres en furent foux, & donnerent, pour s'en procurer, les uns des fruits, les autres des fonds ; quelques-uns, l'un & l'autre. On a été plus loin depuis. Enfin, la manie devint générale : on crut qu'il n'y avoit rien, qu'on ne pût payer par leur moyen. La commodité ſuggéra l'uſage de la monnoie. Le poids, la qualité de chaque métal étoit déſignés par cette invention, mais leur valeur reſta ſujette à à la variation qu'elle a encore.

Voilà donc l'or & l'argent l'image portative de toute richeſſe. Pendant ce tems, qu'a fait notre homme qui a changé ſon fond contre des fruits ? il les a conſommés. Que fera-t-il ? il ira trouver l'homme au double héritage ou quelqu'autre, & dira : Je n'ai plus que mes bras & ma tête, je les employerai pour vous, ſi vous voulez me nourrir avec ma famille réduite au même état. Si cet homme eſt avare, il en fera des eſclaves. Il les nourrira ; mais le contrat

assujettira cette race malheureuse à travailler éternellement pour lui & les siens, sans qu'ils puissent jamais conquérir, par leur économie, un nouvel héritage. Au Mont-Jura il existe une copie d'un acte semblable (1).

S'il est généreux & bon, il les confondra avec ses enfans, qui auront peut-être lieu de se plaindre, & ce sera le premier excès de la charité fraternelle : l'exemple n'en sera pas contagieux.

S'il est juste, il s'efforcera d'accorder la sévere équité avec l'amour de son semblable, que lui inspire la nature; il payera le salaire qu'il jugera proportionnel au travail; & en soulageant la famille, il tâchera de ne pas favoriser la paresse, ce puissant ennemi de tout bien.

---

(1) Il est cependant conforme à la justice des temps féodaux, & ce dernier échantillon est précieux. O Louis XVI ! ô mon Roi ! s'ils avoient été de votre Domaine, ces 42,000 François seroient maintenant des hommes ! qu'ils sont d'un bon augure, vos premiers pas, en montant sur le Trône ! Nous serons heureux.

Nouvelle regle de proportion à trouver entre le travail & le ſalaire. N'ai-je pas prouvé, en indiquant trois partis que pouvoit prendre celui qui fait la loi, que le terme moyen eſt encore le réſultat incertain d'un combat entre le beſoin de l'un & le plus ou le moins de délicateſſe de l'autre ?

Ne puis-je pas encore ajouter que nous en ſommes encore-là aujourd'hui, quoique nous ſachions mieux l'arithmétique ?

J'ai voulu écarter la concurrence, en propoſant un exemple unique. Rétabliſſons-là ; nous augmentons les difficultés.

S'il y a plus de bras, l'avarice inhumaine aura plus de facilité à choiſir ſes victimes.

Sl elle a plus de terres à cultiver, elle ſuivra moins ſes penchans, parce que l'intérêt entrera, ſous un ſecond rapport, dans le calcul ; mais il varie auſſi en plus ou en moins.

D'un côté ou de l'autre, rien donc de fixe, rien d'abſolu.

1°. Toute valeur eſt donc primitivement relative à l'uſage que la volonté libre de l'homme fera de deux regles de la morale, la juſtice, l'amour de ſes ſemblables.

2°. Il exiſte donc un rapport réel, mais indéterminé, entre la valeur des biens-fonds, les fruits qu'ils produiſent, & le travail de l'homme, qui fertiliſe les premiers, pour faire naître les autres.

3°. L'or & l'argent conſidérés comme production de la terre, ont donc auſſi un rapport réel avec les biens-fonds, le travail & les autres fruits; mais comme leur uſage a un rapport moins direct avec les beſoins de la vie, il ſera auſſi plus indéterminé.

4°. L'image du Prince, miſe ſur la monnoie, pourra atteſter le poids & la pureté du métal, ou en faciliter l'échange avec les autres richeſſes; mais ne fixera pas plus le prix intrinſeque, que les meſures arrêtées ſous ſon écuſſon, ne fixeront la valeur des grains qu'ony verſe.

5°. L'établiſſement des monnoies n'a donc procuré aucun avantage réel, quant à la fixation des valeurs.

6°. Nous en ſommes donc aujourd'hui au même point où les hommes en étoient lors du premier échange ; à la lutte entre la morale & les paſſions, pour fixer la valeur des choſes, quel que ſoit l'étendue du commerce, quelques compliquées que ſoient ſes combinaiſons, quelques ſoient les avantages qu'on lui attribue. L'action des loix dont la nature eſt de réprimer les excès des unes & de favoriſer le maintien de l'autre, doit donc néceſſairement augmenter en raiſon de cette étendue, de cette complication, de ces prétendus avantages.

Donc le commerce rentre dans l'ordre ordinaire des actions publiques, & eſt ſuſceptible de tous les réglemens qui les font concourir à l'intérêt public.

Ainſi, Monſieur, ſoit dit en paſſant, votre ami a raiſon de n'être pas de votre avis ſur la liberté illimitée du commerce. Une autre fois, je vous prouverai que le commerce a beſoin de bornes extrêmes, parce qu'au milieu de tous ſes avantages, ſes inconvéniens ſont extrêmes, relativement à

la force publique qu'il énerve, & aux mœurs privées qu'il corrompt, non par sa nature, mais par ses abus, que votre système tend à porter à son comble.

Continuerai-je l'histoire de l'argent, pour le conduire jusqu'à la derniere analyse des richesses, à ce dernier résultat des combinaisons de la banque, où échangé en papier, il devient immuable sous cette nouvelle métamorphose ? Voilà un point de perfection où tend, par la malice des hommes, ce lien destiné à unir toutes les Nations, quand on n'a pas soin de l'empêcher par des loix sages ; de relacher les nœuds qui font la force d'un peuple qui en fait son idôle, parce que l'or est son dieu.

Vous vous recriez sans doute, M. le Comte, de ce que je vous ai fait une histoire, au lieu de vous prouver laconiquement la justesse de mes réflexions sur ce que vous appellez la théorie des valeurs. Que voulez-vous ? chacun a sa maniere. Dans cette histoire, où je prends l'argent en passant, & le conduis jusqu'à la *gibeciere*

où il s'anéantit ſous la forme d'un papier ; je crois n'avoir rien oublié d'eſſentiel, & je n'ai cependant pas pu trouver de point fixe d'où je puſſe partir pour déterminer le rapport d'une once d'argent avec cinq à ſix journées d'un homme de peine, plutôt que celui d'une livre avec trois journées, ou d'une demi-once avec douze. J'ai même ſoupçonné que ſi quelque adepte s'aviſoit un jour de ſemer l'or & l'argent par-tout, il pourroit devenir auſſi commun que le papier, même plus, & que ſi nous n'avions pas d'autre argument pour empêcher la Banque de s'établir, le mal ne ſeroit peut-être pas ſans remede, ni fort long dans un ſiécle auſſi fertile en découvertes.

Oh ! me direz-vous, on ne fait pas de l'or ſi facilement ! non, M. le Comte, ni des théories non plus, ni même des principes.

Puiſque nous en ſommes là, car il faut toujours y revenir tôt ou tard. Je veux

vous faire part encore d'un petit ſcrupule, & ce ſera le dernier. Le paſſage que j'ai choiſi pour épigraphe met votre foi à l'abri de tout ſoupçon. Ce n'eſt pas cependant votre faute, ſi on ne vous fait pas un procès ſérieux ſur quelques inexactitudes d'expreſſion qui vous échappent quelquefois dans la chaleur du diſcours, & que la négligence de l'Ouvrage dont je m'occupe ne favoriſe que trop. Tant il eſt vrai, je vous l'ai déjà dit, qu'il y a du danger à publier une Correſpondance ! Dans l'éloquent diſcours à la Nobleſſe Provençale, vous dites quelquefois en parlant du Tiers-Etat, l'*image de la Nation*, *le corps de la Nation*. « *Eſt-il naturel* que *deux Ordres* » *qui ne ſont pas la Nation l'emportent ſur* » *la Nation*, » en parlant des Communes ? » « *Mais la Nation a-t-elle beſoin de ſe ré-* » *ſerver ſes droits* ? » Enfin, « je ne dirai » pas que l'Ordre de la Nation doit l'em- » porter ſur deux Ordres qui ne ſont pas » la Nation. Je léguerai ce principe à la

» postérité ; je ne veux être du moins dans » ses assemblées politiques ni plus juste, » plus sage que mon siécle. »

Ce ne sera pas de ma faute, M. le Comte, & la postérité confirmera sûrement le jugement favorable que le Public du dix-huitiéme siécle aura porté de vos Ouvrages. La maniere pleine de force & de vérité avec laquelle vous assurez les droits du Tiers-Etat, ajoute à votre gloire littéraire & civile. Et voilà pourquoi je voudrois que vous ne parussiez jamais qu'après vous être préparé au combat. Vous dites encore: « la *prérogative royale*, » *la souveraineté de la Nation* » dans votre Protestation. Ces expressions ont quelque chose de louche. Dans votre Correspondance, vous accusez M. Necker de faire « une hérésie de plus en soumettant *la* » *police* des États-Généraux à toute autre » regle que celle de leur *propre décision.* »

Ne sembleroit-il pas, d'après ces diverses manieres de parler, que vous n'avez

pas une idée bien nette de cette Nation souveraine, de cette prérogative royale, de ces Etats-Généraux ?

Le Tiers-Etat n'a pas besoin de l'appui de ces expressions forcées pour fonder solidement son droit. Vous l'avez prouvé vous-même. Le Tiers-Etat est sûrement assez nombreux, assez riche, assez éclairé pour être comparé à plusieurs Nations, & paroître à côté d'elles avec avantage : mais il n'est pas à lui seul la Nation Françoise. Cette Nation est composée d'un Roi qui est son Chef, & à qui elle a confié la plénitude *de l'exercice* * du pouvoir souverain ; d'un Clergé, d'une Noblesse & d'un Tiers-Etat. Les Etats-Généraux sont depuis long-temps en France, non pas l'Assemblée de la Nation, mais l'Assemblée de ses Représentans, de ses Mandataires.

---

* J'entends ici le pouvoir exécutif, considéré comme l'action du Gouvernement. Il est différent du pouvoir législatif qui regle cette action.

Il y a bien de la différence entre ces Mandataires-là & « *l'auguſte Mandataire* » que nous autres gens ſimples appellons le Roi.

Chacun de ces Députés eſt porteur des inſtructions du canton qu'il repréſente, & ſon pouvoir eſt borné à en porter le vœu à l'aſſemblée & à faire valoir les raiſons qui l'ont fait naître.

Si toutes les Provinces ſe réuniſſoient pour demander la même choſe par leurs Députés, on auroit lieu de croire que le vœu général exiſte, & que la loi faite en conſéquence de ce vœu ſeroit agréée par la nation ; caractere eſſentiel qui ſeul peut donner ce nom à une conſtitution quelconque, & par la nature du contrat ſocial, & par l'uſage le plus ancien de la Monarchie.

La pluralité des ſuffrages d'une aſſemblée auſſi reſpectable ſeroit encore d'un grand poids ; mais ce ne ſeroit pas encore le vœu du peuple, ce conſentement du peuple qui donne à une déciſion force de loi ; il pour-

roit le faire préſumer, & la ſuite fixeroit le ſort d'un pareil arrêté.

Qu'entendez-vous donc, Monſieur, par cette *police des Etats-Généraux, qui ne peut être aſſujettie à d'autre regle*, que celle de leur *propre déciſion ?* Ce mot de police eſt déplacé. Le Roi ſeul a la police ſouveraine en France, & pourroit-on raiſonnablement deſirer le retour fréquent & périodique des Aſſemblées nationales, ſi elles opéroient la ſuſpenſion du pouvoir tutélaire, ſans lequel on ne peut concevoir l'idée de la tranquillité publique ?

Dans l'hypotheſe, l'influence du pouvoir ne peut donc jamais que maintenir l'ordre & conſerver la liberté, loin de lui nuire.

Si un point auſſi évident pour quiconque a les premieres notions de l'ordre ſocial, & l'idée d'une Monarchie, ſeul gouvernement qui convienne aux hommes, pouvoit encore laiſſer quelque difficulté, il ſuffiroit, pour la faire évanouir, de ſuppoſer un autre ordre de choſes.

La premiere démarche de l'Assemblée nationale, qui tendroit à confier à quelques Membres une prétendue police étrangere au pouvoir du Roi, qui ne seroit pas une dépendance, une émanation du pouvoir primitif, tendroit à établir un second pouvoir destructif du premier, ce seroit une monstruosité dans une Monarchie, comme dans tout autre gouvernement. Il est de l'essence de tout pouvoir souverain d'être un, soit qu'il soit confié à un seul homme, où à un Sénat quelconque. Cette unité tient à la nature même de la force publique, & ce non-obstant les rêves intéressans & les fines observations du célebre Auteur de l'Esprit des Loix. Nous voulons, disons-nous, retourner vers la nature, nous en avons besoin; mais, pour y arriver sûrement, il faut laisser de côté bien des Livres.

Il faut en outre examiner avec soin ce qu'on appelle *des principes*. Vous en avez bien décrit les avantages. « Telle est la

» force des principes, croyez-moi; ſans » cette bouſſole, notre vue eſt miope lorſ- » qu'elle veut embraſſer l'enſemble des » choſes humaines. Le principe ſeul en » ſerre tous les détails, ſupplée aux exem- » ples, foudroie aux objections. Le prin- » cipe, défenſeur invincible de qui lui reſte » fidele, réſiſte à toutes les choſes; con- » ſolateur ſecret, il eſt plus puiſſant que la » multitude & la renommée, & ſans com- » pter les ſuffrages, il emporte ſeul tous les » avis ».

Mais, en vantant ſes effets, vous avez peint ſes dangers. Toute vérité que l'on prend pour principe, n'eſt que la conſéquence d'autres vérités qui lui ont ſervi d'élemens, & n'a de force que dans les rapports néceſſaires qu'elle a avec ces vérités qui lui ont donné l'être. Jugez, d'après cela, des écarts où peut donner un homme, qui, forçant la juſte étendue du principe qu'il invoque, arrive à des réſultats dangereux. Les eſprits juſtes, les cœurs droits tremblent

tremblent de publier les répugnances qu'ils éprouvent. On les accable de la force giganteſque d'un principe qui faſcine les ſes yeux ; l'opinion publique prévaut par l'effet du preſtige, l'ordre ſocial ſouffre, s'ébranle, & on s'obſtine d'autant plus à perpétuer le déſordre ; que le phare infidele qui a conduit le vaiſſeau ſur des rochers, ne peut être ſoupçonné la cauſe du naufrage.

A qui pouvois-je plus utilement adreſſer ces réflexions qu'à vous, Monſieur le Comte, qui vous êtes revêtu vous-même de la charge de « *ſouleveur de l'opinion publique.*

Pour vous aider à vous acquiter de ce périlleux emploi, je crois devoir vous faire part d'une maxime que je regarde comme une vérité. Défiez-vous de tous les principes qui vous conduiront à la liberté indéfinie d'une action publique ; l'ordre ſocial n'exiſte qu'en réglant tous les rapports que les hommes ont entre eux, & les loix ſont faites pour ſuppléer à la conſcience.

Précieuse liberté ! idôle de tous les hommes ! toi dont l'espoir redonne aujourd'hui aux François une vigueur dont on n'auroit osé les croire susceptibles ! pardonne à la vérité les entraves qu'elle met à ton empire ! Ce n'est qu'en les assurant, que tu régneras sur nos personnes & sur nos biens. Ce sont ces bornes augustes que la nature même a posées, & qui, sanctionnées par les Nations, ont pu faire chérir ton regne ! Sans elles, tu ne te serois signalée que par des ravages, & ce seroit encore un problême si ce sont tes bienfaits, ou ceux que la servitude a quelquefois imités, qui doivent fixer les desirs des peuples.

FIN.